

La palabre du serment du Darlac

*Les tribulations d'un Résident de France
sur les hauts-plateaux du centre-Vietnam*

La célèbre harangue

prononcée en 1926 par l'administrateur provincial du Darlac, **Léopold Sabatier**, devant les chefs de villages aborigènes des hautes-terres, témoigne du long travail que celui-ci avait accompli pendant quatorze ans pour que leurs tribus, improprement dénommées « **Moi** ou **Kha** », c'est-à-dire sauvages, recouvrent leur dignité, retrouvent le bon usage de leurs coutumes ancestrales ainsi que le respect de leurs lois.

Une réédition très attendue !



Né le 1^{er} avril 1877 à Grignan (Drôme), Léopold Sabatier part en Indochine à ses frais et se fait nommer commis des services civils de 3^e classe. De 1911 à 1926, sans interruption ni congé, il vécut, souvent quasiment seul européen, parmi ses quelques 150 000 « montagnards ». Là il transcrit le dialecte Rhadé en caractères romains, crée une école, un début d'organisation sanitaire, assure l'autosuffisance alimentaire des Moïs, crée des routes (600 km). En 1926 il repart en France pour un congé administratif de deux ans avant d'être nommé en 1928 inspecteur des affaires administratives en pays 'Moi, mais, malade et découragé il quitte définitivement l'Indochine en 1931. Il décèdera à Montsaunès (près de Salles-du-Salat, en Haute Garonne) le 28 janvier 1936.



LA PALABRE

DU SERMENT DU DARLAC



ISBN : 978-2-36122-032-7

La palabre du

serment du Darlac

Texte écrit par Léopold Sabatier, résident de France au Darlac, d'après la harangue que'il avait prononcée en langue vernaculaire devant l'assemblée des chefs mois en 1926.

Préface d'Oscar Salemink, professeur au département d'anthropologie de la faculté des Sciences sociales à l'université de Copenhague.

Suivi de « Parenhèse coloniale », commentaire écrit par le journaliste méridional Jacques Borel, petit neveu de Léopold Sabatier.

Illustrations et photographies, au Darlac et au Kontum (collection privée famille Maximilien Derynmez) et Eaux-fortes de Beque, tirées de *La Chronon de Damsan*, légende radé du XVI^e (tribu malaito-polynésienne du Darlac) transmise par la tradition orale, recueillie et transcrite par Léopold Sabatier (préfaces de C. Pasquier et R. Dorgeles) 1927.

Transgression coloniale

L'action de Léopold Sabatier s'était accompagnée d'un long travail de restitution ethnologique des coutumes et des légendes de ces populations, travail salué et conforté par sa hiérarchie. Parallèlement Sabatier avait engagé son territoire dans la voie d'un développement moderne mais à l'abri, exigeait-il, de toute intrusion voisine jugée néfaste, voire de toute visée coloniale liste européenne.

Ainsi la promesse, formulée dans sa Palabre, de garantir, sous son autorité, la propriété familiale de leur sol aux autochtones suscita une violente réaction du lobby colonial. Le sort de nombreuses demandes de concessions destinées, sur les terres rouges du Darlac, aux plantations en vogue de thé et de café voire de latex, était en

jeu. Une campagne de calomnies fut entreprise contre le résident et le contraignant, la politique s'en étant mêlée, à revenir en France pour défendre son honneur dans une affaire le mettant en cause le 18 mars 1927 devant l'Assemblée nationale.

Malgré sa réhabilitation et sa nomination comme inspecteur des affaires administratives en pays Moï, Sabatier ne put que constater l'écroulement de sa politique de protection des montagnards et quitta définitivement l'Indochine en 1931. De nombreux ethnographes, chroniqueurs, juristes et historiens de la période coloniale indochinoise ont retracé le parcours original de cet administrateur colonial hostile... à « la colonisation » de sa province.

Bon de commande *La Palabre du serment du Darlac* 20 €

Nom, prénom ou organisme / institution :

Adresse :

Nombre d'exemplaire(s) :

Bon de commande à adresser à :

Jacques Borel, 26 bd de la plaine - 04100 Manosque (France)
courriel : borelja@yahoo.fr - Tél. 06 31 78 54 50

Accompagné d'un chèque ou mandat administratif à l'ordre de :
Jacques Borel